



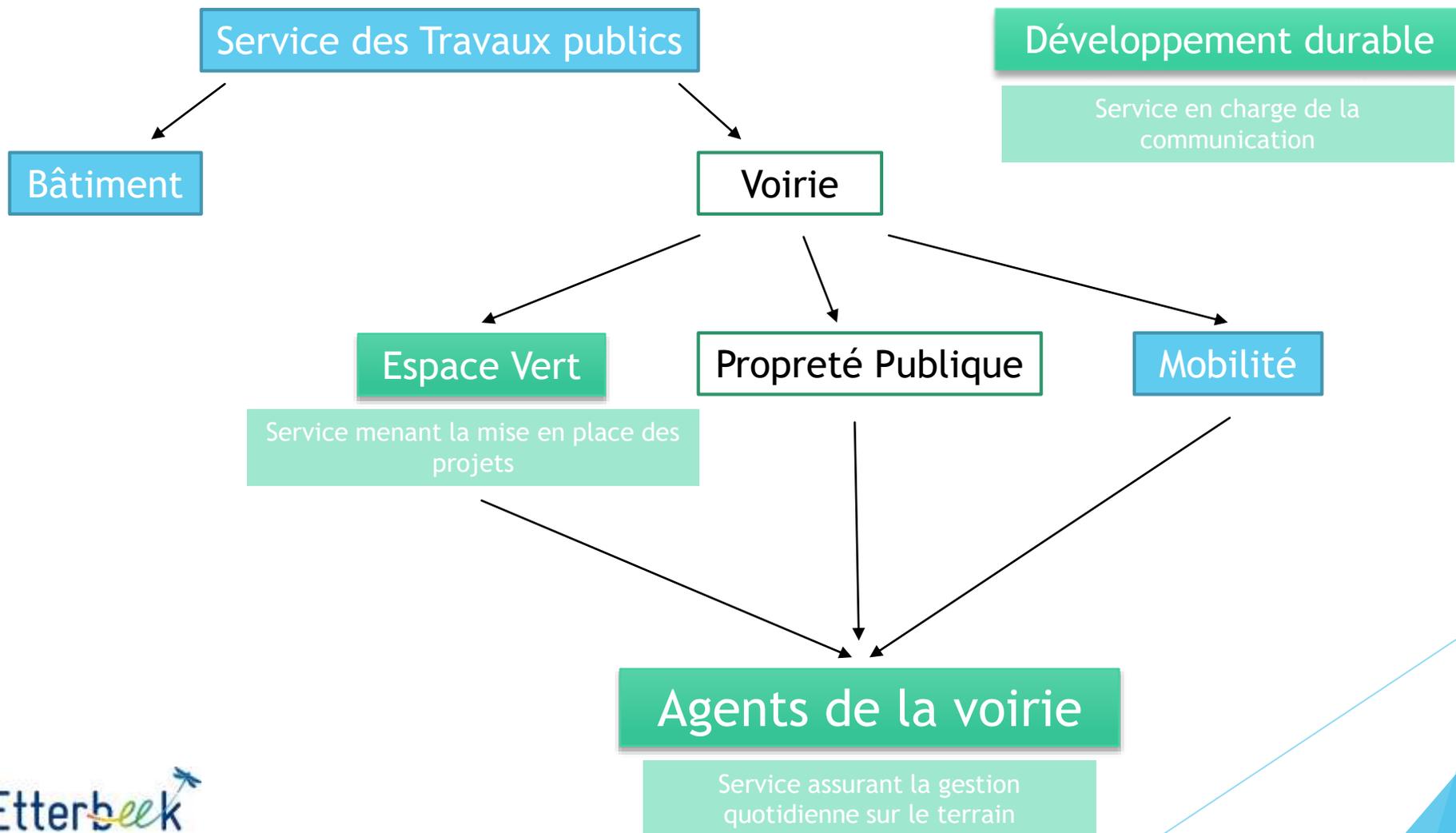
# La gestion sans pesticide du domaine public

Du plan à sa mise en œuvre

# Sommaire

1. Introduction: organigramme des services communaux concernés
2. Historique de l'évolution de nos services
3. Etude d'Apitrees - vers une gestion différenciée de nos espaces
  - I. Définir les types d'espaces publics, recensement et mesurage
  - II. Lien entre le type d'espace public et la classe de gestion différenciée
  - III. Finalité : un plan de gestion différencié de chaque espace public
4. Quelques applications découlant de l'étude d'Apitrees
5. Conclusion

# 1. Introduction: organigramme des services communaux concernés



**Légende**

- Service non concerné
- Service indirectement concerné
- Service directement concerné

## 2. Historique

- ▶ **20 juin 2013:** Ordonnance relative à l'utilisation des pesticides
- ▶ **2014:** Etterbeek se passe entièrement des pesticides - les prémices
- ▶ **2015:** Appel à projet de l'IBGE - Etude d'un plan différencié sur l'ensemble de la commune d'Etterbeek (société: Apitrees)
- ▶ **2016:** Premières applications du plan différencié: gestion & aménagement
- ▶ **2017:** L'ensemble des projets de réaménagement sont étudiés pour répondre à ce plan différencié

### 3. Etude d'Apitrees - Vers une gestion différenciée de nos espaces

#### 1. Définir les types d'espace public, recensement et mesurage

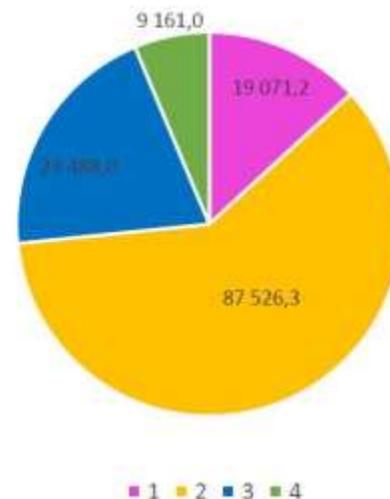
Type	m <sup>2</sup>	Ha	%
Accotement en herbe	1047,6	0,10	0,72
Berge	673,7	0,07	0,46
Cour d'école	8288,5	0,83	5,71
Fleurissement bac	60,0	0,01	0,04
Fleurissement massif	398,8	0,04	0,27
Massif	7263,1	0,73	5,00
Massif mixte	3200,3	0,32	2,20
Oreille	23777,9	2,38	16,37
Parc	58479,8	5,85	40,26
Parking	11046,6	1,10	7,61
Parterre de pied d'arbres	98,2	0,01	0,07
Pelouse	5267,2	0,53	3,63
Pied arbre	4087,1	0,41	2,81
Place	8354,1	0,84	5,75
Plaine de jeux	1671,3	0,17	1,15
Rond-point	429,4	0,04	0,30
Sentier	1577,3	0,16	1,09
Square	4400,3	0,44	3,03
Terrains de sport	3381,1	0,34	2,33
Trottoir	1744,2	0,17	1,20
<b>Total</b>	<b>145246,5</b>	<b>14,52</b>	<b>100</b>



## II. Lien entre le type d'espace public et la classe de gestion différenciée

Type	Classes de gestion différenciée				Sous-Total m²
	1	2	3	4	
Accotement en herbe				1 047,6	1 047,6
Berge			673,6		673,6
Cour d'école		7 069,9	1 218,6		8 288,5
Fleurissement bac	3,2	56,8			60,0
Fleurissement massif	294,4	75,8	28,6		398,8
Massif	183,1	3 214,6	1 711,6	2 153,7	7 263,1
Massif mixte	4,3	1 119,4	2 076,6		3 200,3
Oreille	6 629,8	15 450,6	1 697,5		23 777,9
Parc	4 376,2	36 902,7	12 038,6	5 162,2	58 479,8
Parking		3 098,5	7 948,0		11 046,6
Parterre de pied d'arbres	98,2				98,2
Pelouse		5 039,7	227,5		5 267,2
Pied arbre	81,3	2 664,5	543,9	797,4	4 087,1
Place	4 559,2	3 794,9			8 354,1
Plaine de jeux	253,8	1 417,5			1 671,3
Rond-point	82,2	148,7	198,5		429,4
Sentier		1 577,3			1 577,3
Square	1 215,0	2 699,6	485,6		4 400,3
Terrains de sport	893,2	2 487,8			3 381,1
Trottoir	397,0	707,9	639,2		1 744,2
Sous-total	19 071,2	87 526,3	29 488,0	9 161,0	
Total					145 246,5

Distributions des surfaces selon 4 classes de gestion (m²)



Classe	Description	Objectifs	Exemples
1 - représentation	Zones très fréquentées, entretenues très régulièrement (ex tonte des pelouses +/- 25 fois/an, gestion raisonnée des dicotylées)	Fleurissement varié durant un maximum de l'année pouvant inclure une part importante d'annuelles Valorisation du bâti Illustration du savoir-faire horticole Effet très entretenu recherché Plantes ressources favorisées	Entrée maison Communale, squares de centre villages, zone centrale des parcs, bacs et suspensions, ...
2 - agrément	Zone accompagnant les zones prestigieuses (ex : tonte différenciée, fréquence selon situation, présence d'adventices tolérées)	Caractère entretenu Fleurissement varié d'annuelles et vivaces (+/- de 50%) indigènes ou non Amélioration de la capacité d'accueil de la biodiversité. Suppression des intrants	Périphérie des zones centrales des parcs, Jardin d'école Fleurissement alternatif via prairie d'annuelles sur un rond-point
3 - accueil	Zones très visibles mais non fréquentées/parcourues	Fleurissement varié axé sur les vivaces et indigènes ou spontanées, volonté d'augmenter la capacité d'accueil de la biodiversité	Pairie fleurie permanente
4 - semi-naturel	Zone de transition, non ou très peu fréquentées	Gestion d'une flore spontanée indigène diversifiée, accueil de la biodiversité	Bande boisée le long d'un axe routier

### III. Finalité: un plan de gestion différenciée de chaque espace public



Plan repris de l'étude d'Apitrees

## 4. Quelques applications découlant de l'étude d'Apitrees

- ▶ Adaptation du mode de fonctionnement de nos équipes: réalisation d'un calendrier des interventions (ex: binage pieds d'arbre et parterre)
- ▶ Acquisition de matériel polyvalent (vapeur)
- ▶ Etude de réaménagement avec cette vision de gestion différenciée
- ▶ Communication auprès des riverains et de notre personnel



**Nos espaces verts respirent sans PESTICIDES**

Les jeunes entrepreneurs set hier pop up store!  
Le magasin démontable est démonté.

De 4 P&G Lijnsen met u uw service des habitants  
en leur faveur pour améliorer vos services.

Handelens de natuur professionals  
Un team natuur specialisten met hun kennis.

### Etterbeek dit non aux pesticides

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la commune a renoncé définitivement à l'usage des pesticides dans l'espace public. Elle devance ainsi une interdiction totale de ces produits qui sera d'application en 2019 après une période de transition.

Une mesure radicale mais indispensable car il est clairement établi que les produits phytosanitaires ont des effets indésirables sur la santé humaine, sur l'environnement et en particulier sur la qualité de l'eau. Résolution tournée vers le développement durable, Etterbeek a rapidement su s'adapter à ces nouvelles dispositions, et ce malgré l'impact financier conséquent de cette mesure au niveau local. A l'initiative des échevins Rik JELLEMA (Travaux publics et Voiries), Marie-Rose GEUTEN (Développement durable) et Jean LAURENT (Entretien des plantations et fleurissement), un plan de gestion différencié des espaces verts baptisé « Pesti c'est fini » et subsidié à hauteur de 25.000 € par la Région, a été mis en œuvre en 2014 en vue d'abandonner progressivement les pesticides au profit d'une série de méthodes alternatives plus saines et respectueuses de l'environnement. Par exemple, un sentier de gravier peut être désherbé à l'aide de désherbeurs thermiques ou mécaniques. Ou à l'inverse, être végétalisé, nécessitant alors un entretien par tonte.

#### Place à la gestion différenciée

Au-delà du désherbage, c'est une réflexion globale sur la gestion des espaces verts qui est en cours sur le territoire d'Etterbeek. Cette réflexion a pour but de favoriser la biodiversité, d'optimiser les coûts de gestion tout en cherchant à créer des aménagements paysagers de grande qualité. Cette démarche porte le nom de gestion différenciée des espaces verts. Pour mener à bien cette initiative, la commune a fait appel, grâce au subside 'Agenda 21 Local' octroyé par la Région, au bureau d'études Apitrees spécialisé dans l'accompagnement et la mise en place de la gestion différenciée. Son travail consiste à inventorier, cartographier et caractériser les espaces gérés par la commune. Suite à ce diagnostic, des recommandations d'aménagements et/ou de gestion sont émises. Par exemple, des pré-fleuris viendront remplacer des étendues de pelouses peu fréquentées, les arbustes seront entretenus selon les principes de taille douce, etc. Des formations seront également dispensées au personnel technique au sein de la commune pour que chacun puisse intégrer et mettre en application les changements en cours.



### Séance d'information « Pesti, c'est fini ! »

Le service Développement durable vous propose une séance d'information détaillée sur cette thématique. L'occasion de présenter le bilan du travail du bureau d'études, les détails de mise en place des actions de gestion différenciée mais aussi de donner des conseils pratiques aux particuliers qui souhaiteraient entamer cette démarche. Une distribution d'aromates est également prévue sur inscription. Cette séance d'information est organisée le mardi 14 juin 2016 de 20h à 21h30 dans la salle de l'Europe de l'hôtel communal (avenue d'Auderghem, 115).

Plus d'infos : [etterbeek.durable@etterbeek.be](mailto:etterbeek.durable@etterbeek.be)



Une ancienne pelouse transformée en pré.

## 7. Conclusion

Pour assurer le passage au non pesticide, voici nos 3 principes:

- Réflexion dès la conception
- Formation de nos équipes de terrain à la gestion différenciée
- Communication auprès des riverains

Merci pour votre attention